



Simiane-Collongue

**PROCES-VERBAL**  
**SUCCINCT DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 mars 2025**  
**À 9H30**

Le 28 mars 2025, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

**MEMBRES PRESENTS :** MM. Philippe ARDHUIN – Léonard BALDOCCHI (jusqu'à 11h15) – Marina BARRESI – Myriam BONNET – Robert CANAMAS – Jean-Michel CASTAGNETTI – Isabelle CAUET – Yvonne FORNASIER – Micheline FRAU – Anna GAGLIARDI – Nadine KONIG – Jean LE PESQ – Paul MAISON (à partir de 10h29) – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Jennifer PALOMBE-MARKARIAN – Hervé PERNOT – Paule RANUCCI – Lucien RIGAT – Claudine SEGURA – Dominique VALOIS-VALERA – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO

**PROCURATIONS :**

- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Noémie GUILBOT à Mme Dominique VALOIS-VALERA
- M. Hervé PERNOT à Mme Isabelle MAZAEUD-CULIOLI
- M. Hervé SEREKIAN à M. Philippe ARDHUIN
- Mme Marine SIMULA à Mme Paule RANUCCI

**ABSENTS :** - M. Jean-Charles POUPEL – M. Maxime SALAS

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 26

Le quorum est atteint.

**Monsieur le Maire :** Tout d'abord, même s'il n'est pas Simianais, je voulais proposer d'avoir un recueillement pour mon ami, Olivier Fregeac, qui est décédé hier d'un arrêt cardiaque en se rendant à la Mairie de Peyrolles.

Monsieur le Maire : Les décisions du Maire, pour informations. Nous avons notifié le marché pour un achat de véhicule, un fourgon électrique aménagé, qui a été remporté par le groupe CORA pour un montant de 54 013,76 €. Je crois que c'est une filiale de Carrefour. Véhicule benne électrique, remporté par le groupe Renault Trucks Marseille, pour un montant de 47 926 €, c'est du hors taxe. Marché d'isolation complexe sportif, remporté par le groupe Etude Concept Aménagement pour un montant de 142 233,20 € hors taxe.

Questions De Collongue à Simiane.

Madame Bonnet : S'il vous plaît je peux les lire ?

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Bonnet : Très bien. Alors le portique Pré de la Marquise, un portique de circulation limitant le passage aux piétons, vélos et poussettes a été posé entre le Pré de la marquise et le giratoire d'entrée de ville. Il s'avère être impraticable pour les vélos, les poussettes et les personnes à mobilité réduite. Nous imaginons que comme pour le trottoir qui va du nouveau giratoire à la gare, vous allez nous expliquer que c'est passé en commission à la Métropole et qu'ils ont dû faire attention, que s'il y a un problème vous rectifierez. A ce jour le problème des trottoirs n'est pas rectifié, et un nouveau problème apparaît avec le problème du portique susmentionné. Il semblerait plus efficace de travailler en amont en bonne intelligence avec la Métropole pour anticiper et éviter ces erreurs flagrantes. Allez-vous demander la suppression de ce portique qui ne présente que des inconvénients pour les usagers ?

Monsieur le Maire : Bien. J'aime beaucoup vos questions parce que ce sont des questions-réponses en même temps. Et je pourrais même vous retourner la question, pensez-vous qu'il faille supprimer ce portique ?

Monsieur Vigouroux : Oui.

Monsieur le Maire : D'accord. Alors, je pense que les résidents du Pré de la Marquise apprécieront votre réponse. Alors, un, qu'est-ce qu'il y avait avant ? L'aménagement. Où ça ne gênait personne d'ailleurs. Deux, il y a une propriété privée, comme nous l'avons déjà indiqué aux personnes qui nous ont interpellées à ce sujet. Le lotissement du Pré de la Marquise a cédé un bout de terrain pour la réalisation du giratoire de l'entrée de ville, à la condition de la pose de ce portique de passage vélo pour éviter le passage des motos et des scooters. Sans cette condition validée, ils n'auraient pas vendu leur terrain, il n'y aurait à ce jour pas de rond-point. C'est pour ça qu'avant on ne pouvait pas. Maintenant on peut, il y a une pénétrante. Et quoi que vous en pensiez, ce rond-point fait l'unanimité auprès des Simianais. Je pense qu'il fallait le faire. Donc, nous avons accepté le portique qui était intégré au cahier des charges de la Métropole, seul et unique Maître d'Ouvrage sur ce projet. La Métropole a travaillé avec des bureaux d'études pour poser le matériel qui répond à des normes. Vous en conviendrez, je pense que les bureaux d'études spécialistes ont plus de compétences que nous. Cette barrière répond donc – quand je réponds j'aimerais bien qu'on écoute. Cette barrière répond donc à des normes, contrairement à ce que vous indiquez, les poussettes et les vélos peuvent passer. Nous nous sommes rendus sur place, on l'a vérifié. Effectivement, il faut reconnaître que l'on doit descendre de son vélo pour passer, ne me dites

pas non, je vous en prie. Quand on ne veut pas écouter les réponses, on ne pose pas de questions.

Monsieur Vigouroux : Vous parlez à qui ?

Madame Bonnet : A qui ? A qui ?

Monsieur le Maire : J'en conviens, ce n'est pas pratique à l'usage, mais, surtout quand vous avez un vélo de gros gabarit, type vélo cargo qui est à la mode. A ce jour nous n'avons pas réceptionné l'ouvrage. Nous avons donc informé la Métropole sur le sujet, ils y réfléchissent pour le moment, ils n'ont pas de solution, pour eux la barrière répond aux normes. Question suivante.

Madame Bonnet : Nouveau groupe scolaire. Lors du Conseil Municipal du 18 octobre vous avez évoqué le coût encore inconnu d'aménagements inhérents au projet du groupe scolaire à savoir le dévoiement de la ligne à haute tension, le dévoiement d'une canalisation du canal de Provence ou la construction d'un bassin de rétention. Maintenant que vous annoncez que ce projet est réalisé à 80% dans votre bilan de mi-mandat, pouvez-vous détailler les choix retenus pour ces infrastructures indispensables à la réalisation du nouveau groupe scolaire, ainsi que leurs coûts ?

Monsieur le Maire : Il serait bon que vous lisiez attentivement les documents avant de les commenter, et surtout les critiquer, ça on a un peu l'habitude. Peut-être qu'un jour vous apprendrez à lire un document. Vous ne savez peut-être pas ce que c'est une légende. Alors, je vais vous le dire, une légende c'est un texte qui accompagne et explique les images et les logos. Dans le mi-mandat, la légende était en bas de la page. Lorsque vous aviez un logo 50%, cela signifiait qu'il ne s'agit que d'un projet en réflexion et que rien n'a été encore commencé, rien n'a été engagé. Lorsque vous aviez un logo 80%, ce qui est le cas, cela signifie que le projet a démarré. Quel que soit son stade d'avancement, cela signifie que le projet est en cours et avance et des marchés ont été passés. Et enfin le logo 100%, cela signifie que le projet est terminé, ce n'est pas plus compliqué que ça. Pour le 80%, nous avons acheté le foncier à l'EPF. Nous avons réalisé l'étude de faisabilité du groupe scolaire avec un bureau d'étude. Nous avons lancé un marché global de performance énergétique qui a été remporté par l'entreprise FAYAT, somme toute, vous étiez à la commission. Les études de sol ont été réalisées, l'encapsulage du site pour éviter des fouilles archéologiques sur la partie du groupe scolaire a été validé par la DRAC. Une étude de circulation a également été réalisée, le projet du bassin de rétention a été validé par la DDTM. La nouvelle route que nous allons dénommer Fabre, qui nécessite au bon fonctionnement de ce projet, est en cours. Nous avons obtenu la grande partie du financement : prêt bancaire, subventions etc., nous avons validé la PS et la PD, et nous en sommes au stade du permis de construire qui sera déposé très prochainement. Donc oui. Malgré les bâtons dans les roues qui nous ont été mis, le groupe scolaire est bien en cours, ne vous déplaie.

C'est pour savoir si vous avez fini votre discussion ? Je n'aime pas interrompre les discussions.

Madame Bonnet : Quelle discussion ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas, vous n'arrêtez pas de parler.

Madame Bonnet : Non vous entendez des voix.

Monsieur le Maire : Vous ne parlez pas ? Dans ce cas-là vous êtes ventriloque. Donc oui, le projet est en cours. Sur vos questions, sur le dévoiement de la ligne à haute tension, le dévoiement de la canalisation du canal de Provence, ou la construction d'un bassin de rétention...

Madame Bonnet : Excusez-moi je n'ai pas entendu la ?

Monsieur le Maire : La construction du bassin de rétention. Vous savez, c'est une sorte de trou ?

Madame Bonnet : D'accord merci. Oui, c'est le mot que je n'avais pas entendu.

Monsieur le Maire : Ou d'ailleurs, certains sont allés dire « regardez ça a amené les moustiques » vous savez ?

Madame Bonnet : Pardon ?

Monsieur le Maire : Mais il ne s'agit pas d'un choix à retenir, ce sont des obligations. Donc on n'a pas de choix à faire, il faut faire un bassin de rétention donc on fait le bassin de rétention. Il faut dévoyer une ligne on dévoie une ligne.

Madame Bonnet : On n'a pas parlé de ça.

Monsieur le Maire : C'était dans votre question donc relisez votre question. A ce jour nous n'avons toujours pas de devis réel, ni de modalité de planning, d'exécution, mais le projet tient déjà compte de ces éléments.

Madame Bonnet : Alors, donc la petite légende dont vous parlez pour les 80%, je ne suis pas certaine que les Simianais l'ont remarquée, ils ont compris que 80% avait déjà été réalisé. Voilà pour la petite légende. Alors, stade de foot.

Monsieur le Maire : Oui enfin, quand vous me posez une question, vous êtes au Conseil Municipal, lisez le document avant de vous ridiculiser.

Madame Bonnet : Moi je parle au nom des Simianais, pas en mon propre nom Monsieur Ardhuin. Alors, stade de foot, lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 vous avez voté une demande de subvention pour concourir au financement d'une partie des travaux astronomiques de rénovation du terrain de foot, argumentant que cette infrastructure était la plus utilisée au niveau municipal y compris par les écoles. Pouvez-vous nous donner la répartition de son temps d'utilisation entre les écoles et le club de foot ?

Monsieur le Maire : D'accord. Alors là je vais demander, vu les détails de la question, à l'élue, vous demandez le planning la répartition, vous ne demandez pas le nom, l'âge et la pointure des usagers, d'accord ?

Madame Bonnet : Non vous dites seulement que le stade est utilisé par les écoles, et à ma connaissance ce n'est pas le cas. Voilà.

Monsieur le Maire : D'accord, à votre connaissance.

Madame Bonnet : Oui, à ma connaissance, alors je veux confirmer, est-ce que vous pouvez me le confirmer ou pas ?

Monsieur le Maire : Si c'est à votre connaissance, ça va. Madame Palombe.

Madame Palombe : Merci Monsieur le Maire. Alors, encore une fois, je suis un peu attristée que chaque fois on revienne sur ce projet qui devrait faire quand même l'unanimité dans ce Conseil, parce que c'est quand même un projet associatif et sportif. C'est pour notre village. Pour clarifier le projet, une pelouse synthétique de haute qualité a une durée de vie de 10 à 15 ans. La nôtre a été livrée en 2012, je vous laisse faire le calcul. Outre le problème de dimension, qui n'est pas conforme, est un sol mal préparé qui pose de nombreux soucis, notre terrain est équipé d'une pelouse de très mauvaise qualité. Cela fait plusieurs années que nous procédons à des réparations de fortune pour obtenir des dérogations et poursuivre notre activité car un projet de rénovation était en cours. Sinon la pelouse aurait été déclarée hors d'usage depuis longtemps. Il est important de noter que nous ne parlons pas simplement de norme de compétition, mais bien de la vétusté d'un équipement accessible à tous, qu'il s'agisse d'activités professionnelles ou amateurs de football ou d'autres sports. Nous disposons d'un terrain utilisé par la plus grande association de la commune comptant près de 750 adhérents dont plus de 400 simianais. Ce terrain est utilisé plus de 200 heures chaque mois par le club ainsi que par les élèves du collège et les enfants de nos écoles pendant la semaine en fonction de leur calendrier scolaire. Donc le calendrier scolaire, ce sont... Si, si, ne dites pas « c'est pas vrai », nous avons eu des demandes du directeur comme quoi il voulait absolument avoir les clés du complexe, mais c'est pas grave, vous faites bien de relever la question, parce que justement, l'année prochaine nous ferons attention à cela, il y aura un planning bien détaillé où il y devra vraiment respecter les horaires. Et quand il s'agit du collège, pareil, ça dépend de leur calendrier scolaire, de ce qu'ils font comme sport, s'ils peuvent aller dessus ou pas, et ça peut aller de quatre heures à six heures par jour selon le programme, plus le club, plus les tournois etc.

Donc en fait, moi je me pose une question, c'est, devons-nous continuer avec la pelouse actuelle ou en créer une nouvelle ? La question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui est : voulons-nous conserver un stade à Simiane ? Si on suit votre logique.

Madame Bonnet : Pas du tout...

*Propos inaudibles*

Madame Palombe : D'accord, alors je ne savais pas que vous étiez spécialiste. J'ai pu voir de nombreux techniciens, et je vous prie de croire qu'elle n'est pas du tout en bon état. Le district nous a donné une dérogation pour cela parce qu'ils savaient très bien qu'on était en train de faire un projet. Sinon, le club serait fermé. La pelouse ne serait pas accessible. Si ce n'est pas grave pour vous ça l'est pour moi.

Monsieur Vigouroux : Le club est absorbé par Bouc Bel Air.

Monsieur le Maire : Non, il n'est pas absorbé, certainement pas.

Monsieur Vigouroux : C'est une fusion absorption.

Monsieur le Maire : Non mais la fusion ce n'est pas absorber.

Monsieur Vigouroux : C'est une fusion absorption.

Madame Palombe : Quand bien même, on doit jouer à Simiane, ce n'est pas parce qu'il y a une fusion absorption que tout doit se jouer à Bouc Bel Air. Ce ne serait pas gérable. Et tous les clubs qui fusionnent Monsieur Vigouroux...

Monsieur le Maire : On dévie sur la question. Il est évident que c'est une absorption, on n'a pas besoin, ils sont tous à Bouc Bel Air, le stade est vide. Le problème c'est qu'il est plein tous les soirs. Alors, moi je remarque que vous êtes des spécialistes des portiques, des pelouses, vous êtes des spécialistes de tout vous. Donc on n'a même plus besoin de bureau d'études. C'est vous qui faites des études et qui nous donnez des recommandations. Arrêtez, ça devient ridicule. Question suivante.

Monsieur Vigouroux : Il n'y a pas besoin de spécialiste pour voir qu'un vélo ne passe pas.

Madame Bonnet : Ni une poussette.

Monsieur le Maire : Question suivante. Si vous voulez changer les normes en France, ce n'est pas au Conseil Municipal. Les normes, elles ne sont pas faites au Conseil Municipal.

*Propos inaudibles*

Madame Bonnet : Alors, tri des biodéchets. Depuis le premier janvier 2024, le tri des biodéchets est généralisé conformément aux lois européennes et à la loi anti-gaspillage du 10 février 2020. Si les Simianais qui ont la chance d'avoir un jardin peuvent facilement avoir leur propre composteur, envisagez-vous la mise en place de composteur public pour les autres?

Monsieur le Maire : Bien, alors ceci, vous arrivez après la bataille, bon je laisse la parole à Madame Barresi.

Madame Barresi : Merci Monsieur le Maire. A votre question la réponse est non, car la commune n'a pas cette compétence. En revanche, la commune travaille en collaboration avec la Métropole. Une convention a déjà été signée en ce sens. La Métropole répond à ces obligations en proposant à tous ceux qui le souhaitent des composteurs individuels moyennant 10 euros de caution pour le bac de compostage. Mais Madame Bonnet vous savez tout, donc écoutez la réponse.

Madame Bonnet : Mais Madame Barresi, ça je viens de l'introduire dans mon paragraphe, donc pour les personnes individuelles on sait très bien ce qu'on peut faire. C'est pour les personnes...

Monsieur le Maire : Ecoutez la réponse, comme ça peut être que vous entendrez. Vous coupez en permanence, vous discutez... Arrêtez et écoutez.

Madame Bonnet : Non ce n'est pas vrai.

Madame Barresi : Pour les composteurs collectifs, le sujet est plus complexe puisqu'il ne s'agit pas de poser simplement un composteur, et tout le monde jette ses détritiques dedans. Un composteur a besoin d'être entretenu et géré. Il faut donc des responsables qui veillent à son

entretien et au bon fonctionnement. Une demande de composteur collectif a été faite à la Métropole qui a répondu favorablement et nous a demandé de valider les lieux. Ainsi va être installé prochainement trois composteurs collectifs de mille litres chacun. Sur la base du volontariat, un référent par composteur a été nommé par la Métropole, et des foyers volontaires pour participer à cette expérimentation. Cette expérimentation n'a pas été restreinte aux foyers sans jardin mais à 10 familles partenaires dont un élu de notre majorité, des bénévoles de Simiane en transition et d'autres familles simianaises. Cette expérience va durer une année, quatre visites sont prévues par la Métropole pour former les familles et suivre le bon déroulement du compostage. Ensuite, la Métropole seule décidera à la fin de cette expérience si la commune pourra bénéficier d'autres composteurs collectifs ou non. Il faut donc attendre ce retour d'expérience de la première année pour voir si la Métropole continue le développement de composteurs collectifs et non pas publics comme vous l'avait annoncé dans votre question, et comment en faire profiter prioritairement les familles sans jardin. Ce sujet est donc important pour nous, nous sommes proactifs mais il dépend à 100% de la Métropole. Merci.

Monsieur le Maire : Question suivante.

Madame Bonnet : Alors après il y a des demandes d'informations, je pense que ça sera traité par la suite.

Monsieur le Maire : Bon là avant d'attaquer d'ailleurs, votre question est : dans le ROB, la subvention du CCAS est prévue pour 36 000 €. Vous expliquez que la subvention reviendra à la normale en 2025. Or sur le compte administratif 2022, 2023, 2024, elle est respectivement de 88 848, de 88 797 et de 84 000, pourquoi cet écart.

Alors, je rappelle, le CCAS a pour but de mettre en œuvre la solidarité et d'organiser l'aide sociale au profit des habitants de notre commune. Il n'a pas pour vocation de créer un assistanat. Le rôle du centre communal d'actions sociales de la commune n'est donc pas de dépenser à tout prix et inutilement l'argent des Simianais. Le budget du CCAS ne doit pas être vu uniquement d'une manière comptable, nous prévoyons chaque année des dépenses possibles d'environ 80 à 90 000 €. Si ces dépenses venaient à être consommées en totalité, et même si nous ne soutenons pas de ressources financières illimitées, nous délibérerions pour abonder un budget. Actuellement, et, je ne peux que m'en réjouir, les demandes au niveau du CCAS par les Simianais sont en baisse, et tant mieux. Après, si nous avons une crise ou autre, ou il y a des gens dans le besoin, on abondera la ligne.

Donc, le montant du CCAS n'a jamais été diminué. Depuis de nombreuses années et des aides au profit des Simianais et Simianaises en euros disponibles, 2025 sera la même par rapport à 2024 voire en augmentation, c'est suivant les besoins. On ne va pas se fixer et chercher des gens à qui on va donner de l'argent s'ils n'en ont pas besoin.

« En termes de soutiens du milieu associatif qui contribue à la création d'un lien social sur le territoire, vous chiffrez un budget à 160 000 € mais n'en donnez aucun détail. » C'est votre question.

Les éléments issus du CA 2024 sont de l'ordre de 50 550 sur la subvention privée. Bien différent des 160 000 annoncés au budget 2024.

« Quelle est la composition de ce montant de 160 000 € pour le budget 2025 ? »

Bien, à ce stade, un, nous n'avons pas encore validé définitivement le montant en numéraire, en liquidité, au niveau financier ce que l'on va donner aux associations, car plusieurs sont en retard. Si nous le validions à l'instant présent nous serions obligés de les écarter et ce n'est pas le but. Pour le fonctionnement, les associations font leurs demandes. Nous regardons leur bilan financier ainsi que leur bilan d'activité. Nous regardons le nombre d'adhérents Simianais, nous regardons leur participation à la vie de la commune, et nous regardons également si elles sollicitent d'autres subventions, et enfin nous regardons les avantages en nature dont elles bénéficient sur la commune, comme par exemple le prêt de salle. Et en fonction de tous ces éléments, nous arbitrons au sein de la majorité. Mais, comme pour le CCAS, nous avons un montant que nous mettons car nous avons beaucoup d'associations et actuellement, nous avons des associations de pointe. Et lorsque, pour un tournoi, parce qu'il y a des gens sélectionnés au championnat de France, voire au championnat du monde parce que nous en avons eu, et bien nous les aidons financièrement pour participer, pour faire rayonner le village, si d'aventure ils y arrivent. Je ne vais pas commencer à prévoir que tel club ira au championnat de France, tel club sera qualifié, non. Donc nous avons toujours une réserve. Deuxièmement, il peut y avoir, pour le bon fonctionnement d'une association, des problèmes inhérents, je ne sais pas moi, je ne l'espère pas mais, un vol de matériel ou autre, peu importe, on réabonnera évidemment pour que le club puisse continuer. Donc c'est ceci, cette masse financière, afin de pérenniser le milieu associatif sur une commune. Mais, je m'interroge, au-delà de votre question, quand on dépense de l'argent, vous nous le reprochez, quand on dépense assez d'argent, vous nous le reprochez.

Madame Mazeaud : Ce n'est pas un reproche, c'est une question. C'est sur l'annexe, on ne l'avait pas, on demande juste l'annexe. Je ne sais pas vous allez chercher des choses aussi compliquées.

Monsieur le Maire : C'est un peu toujours le sens de vos questions.

Madame Mazeaud : On demande le détail, on avait l'annexe les autres années et cette année on ne l'a pas. C'est aussi simple que ça.

Monsieur le Maire : Je vous ai entendu. Question de Simiane A Venir.

Monsieur Zunino : Oui, merci Monsieur le Maire. Déjà, j'aurais deux autres questions, j'apprécie la décision que vous avez prise en début de Conseil Municipal pour nous informer des décisions que vous avez prises. Il serait quand même plus judicieux, effectivement de nous remettre quand même une copie de vos décisions à chaque Conseil Municipal. Je pense que ça ne prendrait pas beaucoup de pages et ça nous informerait un peu plus régulièrement des décisions que vous prenez. Je voudrais revenir quand même aussi sur la question sur le groupe scolaire. Vous vous êtes défendu en disant qu'on vous mettait des bâtons dans les roues, donc j'aimerais savoir qui vous met des bâtons dans les roues. Mais il serait quand même plus judicieux d'informer les Simianais en disant que vous avez acquis des terrains qui ne vous

appartenaient pas par l'intermédiaire de l'établissement public foncier, et c'est pour ça qu'il y a des recours sur ces terrains-là. C'est tout. On ne vous met pas des bâtons dans les roues pour l'achat de ces terrains. Vous avez voulu acquérir des terrains qui ne vous appartenaient pas.

Monsieur le Maire : Ca m'intéresse énormément ceci parce que, je ne suis pas au courant, personne n'est au courant.

Monsieur Zunino : Il y a des recours sur ces terrains ?

Monsieur le Maire : Certainement pas sur ces terrains.

Monsieur Zunino : Pardon ?

Monsieur le Maire : C'est nouveau ça. Sur les terrains c'est nouveau, je ne suis pas au courant. Je ne sais pas qui vous a donné cette information, mais les brèves de comptoir, il faut éviter au Conseil Municipal.

Monsieur Zunino : Pas du tout de comptoir. Bon très bien, passons, donc vous n'avez pas de recours sur ces terrains, c'est très bien. Donc ma question Monsieur le Maire : je vous rappelle lors du vote de la décision modificative du budget en séance municipale du 18 décembre 2024, que celle-ci était incomplète. En effet elle ne mentionnait pas un changement récent de décision de votre part qui impacte la répartition des crédits en section d'investissement. Nous avons délibéré en printemps dernier sur la création d'une société publique locale « Provence Terroir d'Avenir » et la participation de la commune de Simiane Collongue à son capital. Cette SPL devait être créée avec la commune de Gardanne, or plusieurs mois après, force est de constater que le projet n'a toujours pas été mis en œuvre. Pire, le 4 décembre 2024, le Conseil Municipal de Gardanne a abrogé la délibération avec Simiane et a décidé de créer la même SPL avec la commune de Peynier. La commune de Simiane est cette fois-ci absente. Pouvez-vous nous expliquer le retrait de Simiane Collongue de cette SPL ? Qu'est-ce qui explique votre rétropédalage ? N'est-ce pas mettre à mal les rapports avec la ville de Gardanne ? Vous êtes au département le suppléant de son Maire. Quand abrogez-vous la délibération de Simiane qui est toujours à ce jour en vigueur ? Quelle sera votre doctrine de portage technique de projets d'investissement, notamment la construction d'un nouveau groupe scolaire en l'absence de cette SPL ? Pourquoi ne pas ajuster les crédits nécessaires, les crédits budgétaires du chapitre 26 « participation financière » qui devraient logiquement servir pour la participation du capital. Le principe de sincérité budgétaire aurait dû vous conduire à cet ajustage au regard du changement de la situation.

Monsieur le Maire : Certainement pas, tout a été fait dans les règles. Si la SPL est votre seule préoccupation pour Simiane, j'en suis ravi, ça veut dire que tout va bien. Par contre je suis extrêmement surpris que vous soyez perturbé par la non-adhésion à la SPL alors que toute l'opposition a voté contre.

Monsieur Zunino : Absolument pas.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas voté contre ?

Monsieur Zunino : Reprenez les PV, et à l'époque, vous verrez qu'on n'a pas voté contre.

Monsieur le Maire : Si. Si, ça a été vérifié. Donc il n'y a pas de rétropédalage de notre part. Je pense que c'est plutôt de la vôtre.

Monsieur Zunino : Ce n'est pas nous qui menons les affaires de Simiane.

Monsieur le Maire : Oui mais vous ne pouvez pas voter contre et dire, pourquoi le Maire nous a écouté ? C'est un peu incompréhensible. Comme l'a rappelé le maire de Gardanne, la commune de Simiane Collongue n'était pas prête à accomplir les formalités relatives à la création de la SPL. Les conditions que j'estime nécessaires pour adhérer n'étaient pas réunies pour nous. Et donc c'est dans l'intérêt de notre commune que nous n'avons pas contractualisé. Parallèlement Gardanne avait besoin d'aller vite sur cette SPL et ne pouvait pas nous attendre. Donc on a fait le choix d'avancer avec une autre commune, ils ont fait, je cite, et je leur souhaite une très belle réussite d'ailleurs. Sur nos rapports avec Gardanne...

Monsieur Zunino : Vous avez quand même des projets, notamment le groupe scolaire, et la SPL aurait pu vous servir pour éviter justement...

Monsieur le Maire : Non parce que toutes les démarches ou autres étaient déjà faites. C'était avant, on n'en avait pas besoin, elles étaient faites, réalisées. Parce qu'on n'attendait pas après Gardanne.

Sur notre rapport avec Gardanne, je vous rassure, ils sont très bons. Mes relations avec Hervé Granier sont très bonnes. Il n'y a aucune tension sur ce sujet ou sur un autre. Je pense que le seul à vouloir mettre à mal cette relation, c'est peut-être certains Simianais. Là encore, dans un intérêt personnel et partisan, et autre détriment finalement de la commune de Simiane. Je pense que c'est une drôle de façon de faire de la politique. Quant à l'abrogation de la délibération, il n'y a pas d'obligation ou d'urgence à le faire. Je vous rappelle que la délibération du Conseil Municipal permet au Maire de faire mais ne l'oblige pas à le faire. C'est une grande différence, dont j'avais la possibilité après le vote favorable, de rejoindre la SPL, et je ne l'ai pas fait. Somme toute, il faut croire que j'ai écouté mon opposition. Nous abrogerons donc quand nous le déciderons. Vous nous parlez de doctrine de portage technique. Je ne sais pas ce que vous voulez dire par là, sachez que cela fait quand même plus de dix ans que nous faisons des projets et que nous n'avons pas attendu la SPL. Donc, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de SPL qu'on ne sait pas faire de projets. On sait les faire.

Monsieur Zunino : Oui mais c'est un coût financier qui est moins important avec une SPL.

Monsieur le Maire : Bien il faudra m'expliquer les tarifs puisque vous les connaissez. Vous les connaissez ?

Monsieur Zunino : Non mais vous auriez eu du personnel adéquat.

Monsieur le Maire : Vous dites encore des choses que vous ne connaissez pas. Les petits projets sont gérés par les services en interne et les projets plus importants par un maître d'œuvre. Et les très grands projets par une assistance technique de maîtrise d'ouvrage. Quant au crédit budgétaire, il était prévu au budget 2024. Puisque nous avons le projet d'adhérer à la SPL, nous avons décidé finalement de ne pas aller au bout de ce projet, les crédits seront

donc réaffectés autrement sur le budget 2025. Le principe de sincérité budgétaire est donc totalement respecté. En aucun cas il est prévu dans les textes qu'il faille modifier le budget en cours chaque fois qu'un projet évolue ou s'arrête. Mais après plus de dix ans de mandat Monsieur Zunino, vous devriez le savoir. Bien. Procès-Verbal. Est-ce qu'il y a des remarques ? Attendez, je désigne comme secrétaire de séance Madame Dominique Valois, est-ce qu'il y a des commentaires ?

*Les modifications demandées ont été effectuées.*

Approbation du procès-verbal du 28 février 2025 :

**Pour : 20**

**Abstentions : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX–Gilbert ZUNINO)**

Monsieur le Maire : Nous attaquons l'ordre du jour. Bien.

**POINT 1.1 OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR L'ANNEE 2023.**

Monsieur le Maire : Donc il n'y aura pas de vote de la délibération. C'est simplement qu'on va voter comme quoi on a acté le rapport. C'est très épais. J'ai ressorti un peu les chiffres pour Simiane, pour la collecte d'ordures ménagères et sélectives de porte à porte et points d'apports volontaires sur l'année 2023. Parce que nous n'avons pas 2024. Ordures ménagères, 13 042 tonnes soit 224,6 kilos par habitant. C'est un peu dommage car nous ne l'avons pas, nous ne pouvons pas le comparer à 2022 puisque les chiffres n'ont pas été donnés. Collecte sélective, 266 tonnes en 2023, 254.66 tonnes en 2022. Pour les emballages, 34.76 tonnes contre 41.51 tonnes en 2022 donc là ça baisse, point d'apport volontaire, j'ose espérer qu'il y a plus de personnes qui vont à la déchèterie, autrement, il y a un petit problème. Et idem pour le verre, ça c'est assez surprenant parce qu'on n'amène pas ses bouteilles, ou ses cannettes ou ses pots de confitures à la déchèterie de Bouc Bel Air, et là on avait 111.96 tonnes, et en 2023, 108 tonnes. Le rapport est à la disposition du public sur le site de la commune, on va dire que les gros morceaux de ces rapports c'est principalement pour la ville de Marseille. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Oui Monsieur Vigouroux ?

Monsieur Vigouroux : Moi j'avais juste une petite suggestion à faire, dans d'autres départements il y a des systèmes, dans les composteurs qu'on trouve, il y a des composteurs pour cartons, spécifiquement pour carton. Voilà c'est vrai que c'est très dommage d'aller à la déchèterie juste pour amener une dizaine de cartons, de perdre du temps etc., c'est dommage que ça ne puisse pas exister donc peut-être une suggestion à mettre au point, merci.

Monsieur le Maire : Je suis entièrement d'accord. Bien, donc on considère que le rapport est acté.

**POINT 1.2 OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS SUR LA THEMATIQUE DE « LA PREVENTION ET LA PROTECTION DES RISQUES » ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE ET DES COMMUNES DE L'AIRE METROPOLITAINE AINSI QUE LEURS EPA ET EPIC**

Monsieur le Maire : Donc la Métropole propose aux communes membres d'adhérer à un groupement de commandes permanent au vu de la passation des marchés publics sur la thématique de la prévention et la protection des risques. La Métropole, en tant que coordinatrice des groupes membres prépare, lance et notifie les futurs marchés. Sa durée sera de quatre ans, reconductible tacitement pour les périodes de deux ans. Chaque commune adhérente est autonome pour la commande et le paiement de ses factures à concurrence du montant maximum qu'elle aura déclaré pour chaque marché auquel elle aura pris part. Elle sera un lien direct avec les titulaires du marché. Ce dispositif a pour objectif de réduire les coûts, bien évidemment, donc, réaliser des économies, accéder à des compétences juridiques et techniques dont elle ne dispose pas forcément, et principalement, devenir plus vertueux en acceptant des compromis sur les produits ou services retenus, ou en étant tenu dans le respect de la législation. Le prix de l'abonnement est de 500 € par an, et l'estimation annuelle, prix d'envoi, pour trois quart des habitants ou autre, est de 860 € parce que, actuellement, on pourrait sur autre chose, mais ce qui nous intéresse énormément c'est le renouvellement du logiciel d'appel automatique pour informer la population. Nous avons Cédralis, je crois que c'est le même qui a été retenu mais moins cher. Et on l'a déjà depuis des années, et avant que je sois Maire. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur Vigouroux ?

Monsieur Vigouroux : Non c'est vrai que c'est une très bonne initiative, c'est peut-être juste dommage que ça ne soit pas arrivé avant, et on avait une question pour savoir combien ça coûtait mais vous venez de donner la réponse, puisqu'on n'avait pas cette information dans le dossier.

Monsieur le Maire : Donc lorsqu'on va passer par la Métropole pour ce logiciel-là, tout ce que l'on a mis, on va dire les 500 € etc., est déjà rentabilisé.

**Pour : 26**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**POINT 1.3 OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION REACTUALISEE DES SERVICES NUMERIQUES FOURNIS PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT.**

Monsieur le Maire : Actuellement le besoin, en matière d'outils et de services informatiques, qui sont croissants quelle que soit les communes d'ailleurs, la collectivité a commencé la gestion, et ses structures numériques stratégiques au syndicat intercommunal du Grand Vallat. Donc cette principale mise à jour fait l'objet de cette délibération, c'est la mise en place de mesures et dispositifs relatifs à la cybersécurité et à la conformité du RGPD. Les périmètres des infrastructures de vidéoprotection qui évoluent évidemment, au fur et à mesure des besoins et des montants disponibles. Des précisions sur les périmètres de responsabilité

d'intervention. Le déploiement de nouveaux matériels et solutions. Et de l'entretien et de la maintenance de matériel scolaire. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur Vigouroux ?

Monsieur Vigouroux : Oui j'avais une question, ça paraît là aussi être une mise en commun d'un service qui paraît intéressant. Mais avec une convention qui est quand même très complexe à analyser et à étudier. J'ai deux questions, la première sur la sécurité des données, est-ce qu'il va y avoir un déport des données vers un serveur du SIGV ?

Monsieur le Maire : C'est déjà le cas. Avec des serveurs miroirs.

Monsieur Vigouroux : Ok. Et donc sur l'accès à ces données par d'autres personnes que les agents ?

Monsieur le Maire : Il n'y en a pas. Enfin, sauf évidemment sur les cahiers d'éditions ou autres pour les images de vidéo-protection.

Monsieur Vigouroux : Ca d'accord. Mais sinon, est-ce que ça génère une évolution du montant de la contribution de Simiane au SIGV? Parce qu'on n'a pas d'informations là-dessus.

Monsieur le Maire : Oui, actuellement, pour une bonne raison, c'est qu'on a des logiciels à renouveler et des logiciels à reprendre au niveau des licences, notamment sur la cyber-sécurité qui devient de plus en plus problématique pour les communes.

Monsieur Vigouroux : Et donc, est-ce qu'on a une idée de ce montant ? Ce que ça représente annuellement ?

Monsieur le Maire : Oui, je ne me souviens plus de tête mais c'est très modéré.

**Pour : 26**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Arrivée de Monsieur Paul MAISON à 10h29

#### **POINT 1.4 OBJET : AVIS SUR LE DOSSIER DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'EXAMEN ET DE CONSULTATION DE LA CARRIERE DE LA MALLE**

Monsieur le Maire : Donc nous avons sur notre commune la carrière de l'entreprise Lafarge, qui sont propriétaires. Actuellement ils arrivent à terme et il est demandé par les services de l'Etat de consulter évidemment toutes les communes alentours et évidemment la commune où se trouve la carrière. Ils restent évidemment sur leurs périmètres. C'est une continuation d'exploitation et le front de coupe va être élargi, et là-dedans, au bout de 30 ans je crois, il y a une remise en état de la carrière quand ils auront arrêté l'exploitation. Et, il a été proposé, ce que j'encourage évidemment, ne serait-ce que pour la biodiversité, ne serait-ce que pour l'agrément de la commune, qu'il y est un étang, puisqu'il y a des sources sur la zone de la carrière. Il n'y a pas de questions ?

Madame Mazeaud : Oui donc c'est intéressant de savoir la remise en état dans 30 ans, je voulais juste savoir si aujourd'hui il y avait des enjeux environnementaux qui étaient identifiés, par rapport à l'exploitation de la carrière. Et aussi quelle était la recette qui générerait cette exploitation pour Simiane s'il y en a une ?

Monsieur le Maire : Alors, il y a la taxe sur les carrières, mais je vais laisser la parole à Monsieur le Pesq.

Monsieur le Pesq : Avant de répondre en préambule, et plus précisément ensuite à la question que vous posez, je tiens à rappeler les faits suivants. Le 19 février, Monsieur le directeur de l'usine La Malle Simon nous a adressé une lettre faisant état des études réalisées dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de La Malle, du projet de remise du site au bout de 30 années demandées. Ce sont d'ailleurs des éléments que vous pourriez trouver dans la référence qui est faite du code de l'environnement. Je vous le dirai plus précisément si vous le souhaitez. Notre assemblée délibérante doit émettre son avis quant au renouvellement d'autorisation dans le cadre de la procédure d'examen et de consultation de notre commune qui aura lieu une fois le dossier déposé officiellement à la préfecture. Plus particulièrement, il nous est demandé, dans le cadre de la complétude du dossier, complétude c'est le terme que j'ai pris in extenso dans la lettre de Monsieur le directeur, de déposer en préfecture suivant l'article D 121-5-2 du code de l'environnement, de joindre la délibération de notre Conseil Municipal concerné sur le projet de remise en état. Notre délibération ainsi que le plan état final paysagé contresigné sur ce projet de remise seront indispensables au dépôt du dossier. Cependant, il y a lieu de préciser aujourd'hui qu'il ne s'agit en aucun cas de se prononcer sur le projet global de renouvellement de l'autorisation de la carrière. En revanche, notre commune concernée donnera son avis sur ce dossier de renouvellement dans le cadre de la procédure lors de la phase d'examen et de consultation qui aura lieu une fois le dossier déposé officiellement.

Madame Mazeaud : Merci Monsieur Le Pesq pour ces précisions sur l'aspect procédure. Donc je comprends qu'aujourd'hui, l'ouverture du dossier pour la connaissance des enjeux environnementaux actuels n'est pas encore investiguée, c'est ça ? Donc ça c'était le 1<sup>er</sup> point, et le 2<sup>ème</sup> point, comme cette carrière est déjà exploitée, est-ce qu'elle génère une recette, même si cette recette sera peut-être différente à l'issue du traitement du dossier, mais aujourd'hui...

Monsieur le Maire : Alors là, c'est une taxe qui est minime, il aurait été extrêmement intéressant de déplacer l'usine en question, l'exploitation, sur 50 mètres pour qu'elle soit sur Simiane, parce qu'au niveau de l'exploitation réelle, l'entreprise n'est pas sur Simiane. Elle est limite, elle touche Simiane, mais elle n'est pas sur Simiane. Il n'y a que la carrière. Et les carrières, c'est une taxe vraiment, on va dire, symbolique, étant donné que, lorsqu'on a des taxes, pour les carrières qui rapportent des taxes, c'est lorsqu'on sort des agrégats. C'est-à-dire, vous avez, pour les couches de roulement ou autre, des agrégats, ce sont des carrières de pierres. Pour, quand on ne sort pas d'agrégats, c'est uniquement le foncier puisqu'il y a une carrière. Ce n'est pas une taxe sur une quantité de matériaux qu'on sort. Donc en fait c'est symbolique. Oui ?

Monsieur Zunino : Oui. Je n'avais pas de questions sur ce sujet, mais finalement, à force de développer, j'en ai une quand même, puisque la remise en état du site sera faite 30 ans après le renouvellement de cette autorisation, si je comprends bien ? Mais si comme une carrière, ça évolue dans 10 ans, par exemple, on redemande encore une extension de cette carrière,

est-ce que les 30 ans seront respectés ou est-ce que ça va encore prolonger, éventuellement, la remise en état de ce site ?

Monsieur le Maire : Une demande, encore de modification de périmètre ou autre, sera forcément revotée, redélibérée, s'il y a une modification dans le périmètre.

Monsieur Zunino : C'est limité pour la remise en état ?

Monsieur le Maire : Et s'il y a de nouveau une extension en temps, forcément ma remise en état sera différée d'autant.

Monsieur Zunino : Donc si je comprends bien il n'y aura jamais de remise en état de ce site ?

Monsieur le Maire : Honnêtement, je crois que vous avez mal compris. Par ce qu'actuellement, sachez que Lafarge, dont nous avons les carrières, a failli fermer. Lafarge a fermé énormément de carrières, dans le Var etc., et l'exploitation Lafarge de ceux qui ont fermé a été mise sur l'entreprise qui se trouve à Bouc Bel Air, dont nous avons la carrière, c'est-à-dire que Lafarge a rentabilisé les moyens. Il y avait un potentiel, vu les infrastructures et surtout, vu ce qui avait été fait au niveau des filtrations, dont les investissements, ils ont considéré qu'elle devait absorber, elle pouvait absorber beaucoup plus d'exploitation donc ils ont fermé d'autres carrières. Ça aurait pu être celle-ci qui ferme. S'ils ferment, il n'y a pas besoin de carrières. Elle tournait à 40% je crois. Actuellement, elle tourne à plus de 70%. Enfin je ne suis pas certain, ce n'est pas contractuel ce que je vous dis. C'est à peu près l'ordre d'idée, et il reste encore 30% de potentiel, avec ces 30%, peut-être qu'ils vont fermer une autre carrière. Ça c'est l'économie des comptes de l'entreprise, et l'offre et la demande. Parce qu'actuellement les ciments, il y a une concurrence énorme, notamment avec des ciments qui viennent d'Espagne. Après, ça, c'est l'économie.

Monsieur Zunino : Vous parlez de fermeture de carrière mais si vous prenez exemple sur Lafarge de Châteauneuf-les-Martigues, on sait très bien, bon ce sont des granulats, ça n'a rien à voir avec les cimenteries, mais Châteauneuf va continuer à exploiter sa carrière de Châteauneuf, ils font venir des granulats extérieurs de l'Union européenne justement, pour pouvoir continuer soi-disant à exploiter la carrière de Châteauneuf. Ils ne pratiquent pratiquement plus d'extractions à la carrière de Châteauneuf.

Monsieur le Maire : Oui, mais par contre, si on fait venir l'argile et le calcaire pour faire du ciment, là l'entreprise n'est plus du tout rentable. Je parle pour créer de la chaux, du ciment, ce genre de produits liants. S'il n'y a pas de carrière on ne le fait pas.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire, quand on parle de rentabilité on voit le charbonnage de France à Gardanne, c'était moins onéreux de faire venir le charbon de Chine ou d'autres pays avec des transporteurs routiers et fluviaux que d'exploiter la mine de Gardanne, alors vous voyez, quand on parle justement de faire venir de l'extérieur, ça ne leur coûte pas plus cher vous savez.

Monsieur le Maire : Oui enfin là je pense qu'au niveau de la mine de charbon de Gardanne, le problème est complètement différent. Qui est contre ?

Monsieur Zunino : On vote là ? Il n'y a pas de votes là non ?

Monsieur le Maire : Si, enfin c'est un avis, avis favorable, avis défavorable, voilà. Mais cet avis doit être soumis quand même à un vote, avis favorable ou avis défavorable.

**Pour : 26**

**Abstention : 1 (M. Gilbert ZUNINO)**

**La délibération est adoptée.**

## **POINT 2.1 OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2025**

Monsieur le Maire : Alors il y avait des questions qui ont été faites. Donc on a attaqué le DOB. Donc il y a eu la commission des finances, il y a eu des questions qui ont été posées, il manquait le CCAS et le SPIC dans le ROB, on a rectifié en conséquence. Il y avait le coût des Marres qui est d'environ 45 670 €. Pourquoi environ, le plus grand poste de dépense c'est le vétérinaire et le foin. Le foin on en a eu pour 22 950, et le vétérinaire c'est en fonction de l'état du cheptel, et le coût des vétérinaires c'est 12 850, il n'y a pas forcément uniquement des bêtes qui sont malades, il y en a d'autres que l'on doit faire régulièrement.

Recette des Marres, actuellement nous avons, en gros, les recettes actuelles c'est plutôt la location de la salle, pour 15 062 l'année dernière. La vente de produits c'est annexe mais par contre ça permet de rayonner au niveau de la ville mais c'est 1 194 € donc c'est trois fois rien. Et les visites, encore moins, 400 €. A savoir que les visites que nous avons, tout ce qui est maison de retraite, tout ce qui est centre handicapé, etc. on le fait gratuitement. Par contre, au niveau des écoles extérieures, il y a un coût, mais qui est vraiment dérisoire. Question recette de fonctionnement, différence entre la page 13, 5 834 €, et la page 27, 7 450 000 €, donc 6 834 000 € ne prennent pas en compte les recettes d'ordre, ni les résultats cumulés. Donc la recette d'ordre c'est 22 000 et les résultats cumulés c'est 597 000.

Comparaison entre BPPP et le compte administratif, le CA et le BP. Il faut garder le parallélisme des formes et comparer un BP avec un BP, tout en mentionnant les résultats du CA. C'est ce qui est fait dans le ROB 2025.

Question : Qu'est-ce que le CDTE ? C'est le Contrat Départemental pour la Transition Ecologique prévu pour 11 800 000 € hors taxes de travaux, et 5 900 000 € hors taxes de subventions.

Question : Montant dû par l'école A Tâtons ?

La réponse, au 11 mars 2025, c'est 27 005.24 €.

Montant de taxes logements vacants ? 3174 € en 2024. Nous n'avons pas, le nombre de logements vacants, le service de gestion comptable n'a pas pu nous le donner.

Est-ce qu'il y a d'autres questions qui n'ont pas été traitées lors de la commission ?

Monsieur Zunino : Oui moi j'en ai quelques-unes bien sûr. Merci Monsieur le Maire. Dans le résultat d'investissement excédentaire, vous avez mobilisé l'emprunt et occasionné des charges de fonctionnement alors que les travaux n'ont pas encore commencé, donc pourquoi ?

Monsieur le Maire : Alors, sachez quand même que les travaux ont commencé, parce que les études etc. Ça nous a coûté assez cher. Donc ce n'est pas parce que les fondations ne sont pas encore posées que tout le reste était gratuit.

Monsieur Zunino : Et la commune n'avait pas la capacité de financer ces frais ? Pour démarrer les travaux ? Si ce sont que des études ?

Monsieur le Maire : Alors, il faut les études pour les travaux, il y a un recours...

Monsieur Zunino : Vous avez engagé déjà les deux millions, je ne pense pas qu'il y ait déjà deux millions d'études pour faire le...

Monsieur le Maire : Pour ce faire il faut un permis de construire. Le permis de construire a été déjà signé pour la partie logement. Pour les écoles c'est prochainement, on attend que le recours soit tombé, ce qui est normal, avant de faire la phase travaux. Mais, ceci aurait dû déjà passer au tribunal administratif en septembre 2024. A ce jour, le tribunal nous répond que compte tenu de l'encombrement des tribunaux, ils ne peuvent nous fixer une date. Donc, forcément, les travaux peuvent commencer quand ceci sera purgé. Donc forcément, on le marque au budget. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Zunino : Oui, sur l'encours de la dette, on est à 789 € par habitant sur Simiane actuellement, mais si pour 2025 vous faites en emprunt de quatre millions deux, le ratio passera à 1490€ par habitant. Donc, la moyenne nationale est à 900 €. Ça pose quand même des problèmes.

Monsieur le Maire : Alors, oui, je suis entièrement d'accord avec vous, pour ce faire, il faudrait demander qu'on annule totalement la loi SRU avec les conséquences induites, comme par exemple une augmentation de population qui demande de nouvelles écoles, de nouveaux équipements, de nouveaux personnels, Police Municipale, services techniques, qui ne sont pas du tout pris en compte, donc ne pensez pas que les autres communes n'ont pas recours à l'emprunt. Vous avez même énormément de communes qui ont été en cessation de paiement. Nous on nous prêle. Donc, c'est pour ceci, si vous regardez bien le nombre de communes en France, il y a cinq ans, parce que les chiffres ne sont pas communiqués chaque année, et ceux maintenant, vous verrez qu'il y a des milliers de communes qui ont disparu.

Monsieur Zunino : Oui mais l'Etat fixe le seuil de deux endettements à 12 ans et nous on va à une capacité de deux endettements à 20 ans. Donc, est-ce possible justement ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est tout à fait possible. Et je tiens à dire quand même qu'au niveau de cette gestion, la commune de Simiane Collongue est considérée comme bien gérée et on n'a pas pour l'instant eu de remarques ou d'intervention de la Cour des comptes, contrairement à beaucoup de communes, hélas, du département.

Monsieur Zunino : Oui c'est surprenant justement que Simiane ne soit pas montrée du doigt, je ne comprends pas pourquoi. Ne dites pas qu'il y a une bonne gestion Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur Zunino, par ce qu'elle est bien gérée, ne vous en déplaît. Vous savez, dans d'autres budgets, chaque année, « ah, la commune va être en cessation de paiement etc. », chaque année, la commune finit avec un excédent. Voilà.

Monsieur Zunino : Oui, votre ROB chaque fois vous le présentez avec beaucoup de graphiques, beaucoup de choses comme ça mais il n'y a pas beaucoup de détails dans les chiffres, c'est ça surtout qui pose problème.

Monsieur le Maire : Vous voulez plus d'images pour comprendre le ROB?

Monsieur Zunino : Au contraire, moins d'images.

Monsieur le Maire : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur Vigouroux : Sur les questions que vous avez posées concernant les Marres vous avez donné essentiellement les coûts de fonctionnement, mais on n'a rien sur les coûts d'investissements. Je pense à la construction du chalet, je pense à la construction de la route du parking, des bornes etc., il n'y a pas d'informations là-dessus. Ce serait bien de nous les transmettre.

Monsieur le Maire : La quand on parle de sommes sur un budget de plusieurs millions d'euros, quand ce sont des sommes de 20 000 €, 10 000 €, on ne les traite pas ça, ce sont les grandes masses.

Monsieur Vigouroux : On parle de deux sections, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Je présume que ce qui était dépensé en investissement, c'est nettement supérieur à ce qui a été dépensé en fonctionnement. Ça doit dépasser les 45 000 € que vous avez évoqués. Rien que la construction du chalet, autant que je sache, il y en a pour 80 000 € un truc comme ça ?

Monsieur le Maire : Oui je crois un peu moins puisqu'il y avait des subventions.

Monsieur Vigouroux : Ne parlons pas des subventions, parlons du coût de l'opération.

Monsieur le Maire : Oui. D'accord.

Monsieur Vigouroux : Voilà. Sinon donc, concernant ce ROB, effectivement on a posé des questions sur le rapport, sur des informations qu'on souhaitait, et puis là on est en débat qui permet de donner notre appréciation des orientations budgétaires proposées. C'est donc ce qu'on va faire là, je vais m'occuper de la partie investissement :

Depuis l'an dernier, nous constatons que le rapport d'orientation budgétaire ne comporte plus les tableaux des comptes administratifs. Ce qui conduit à élaborer des orientations non pas sur les dépenses règles de fonctionnement comme prévu par la loi NOTRe qui sont à peine évoquées dans les commentaires, mais sur des prévisions datant au moins d'une année. Nous avons soulevé ce point lors du ROB 2024 et l'avons à nouveau évoqué lors de la commission des finances. Il nous a été répondu que c'était le logiciel qui fournissait ces données. Or nous avons consulté un certain nombre de ROB, et avons pu constater que tous ces documents s'appuient sur les chiffres et comptes administratifs de plusieurs exercices et non pas sur ceux du BP n-1. C'est le cas notamment de ceux de communes voisines comme Bouc Bel Air, comme Gardanne, comme Cabries Calas, comme Gréasque, qui relèvent de la même trésorerie principale, qui utilise donc le même logiciel. Le ROB de Cabries Calas est particulièrement bien doté en informations dans tous les domaines, assurant une grande transparence des chiffres.

On peut donc regretter que le recrutement d'un directeur financier à Simiane issu de cette commune, si on ne se trompe pas, n'ait pas eu pour effet d'améliorer la transparence financière de Simiane. Outre ce manque de transparence au niveau de la commune, que nous avons pointé à de multiples reprises, cette présentation du ROB induit un certain nombre d'erreurs, voire d'incompréhensions. En page 13 par exemple on pourrait en déduire que la commune va emprunter 11,2 millions d'euros sur deux exercices alors que le montant réel, d'après la réponse qu'on nous a donnée en commission est bien d'uniquement 7 millions d'euros sur ces deux exercices. Toujours en page 13, l'encours de la dette au 31/12/2024 ressort à 2 366 000 €, c'est faux, puisque sur le compte administratif il ressort à 4 768 000 €. Ça fait quand même un écart de 2.4 millions. Éléments que vous ne pouviez ignorer au moment de la rédaction du ROB, donc on a des chiffres qui ne sont pas bons à ce niveau-là. Vous avez précisé en effet qu'un montant de 2.8 d'un des emprunts de trois millions et demi a été libéré en 2024, et cet encours de dette est faux donc aussi pour le 31/12/2025, vous l'évaluez à 4 millions 737 alors que vous prévoyez le solde d'emprunt de quatre millions deux, l'encours de la dette sera donc de près de neuf millions d'euros au 31/12/2025 ce qui implique un désendettement sur 40 ans et non pas 20 comme vous l'annoncez. Et oui.

On peut d'ailleurs se poser la question du versement anticipé de 2 800 000 € en 2024 des emprunts destinés à la construction de l'école, alors qu'il était prévu pour ces deux emprunts que pendant une période de deux ans, les fonds seraient débloqués en fonction de l'avancement des travaux. Or, aucun coup de pioche n'a été fait sur ce terrain du groupe scolaire ni sur les abords. Il apparaît donc clairement que cet emprunt n'a pas été utilisé pour la destination prévue, il a servi principalement à éviter un nouveau déficit dans la section investissement que la commune n'était pas en mesure de supporter. En effet si on reprend vos chiffres de la page 11 du ROB et qu'on enlève ces recettes de 2,8 millions d'euros, on arrive à un résultat déficitaire de la section d'investissement de près de 1 million 4, 1 381 841 exactement, aggravé de surcroît par un solde négatif de RAR de 300 000 euros tel qu'annoncé en commission. Ce n'est pourtant pas faute de la part de notre groupe d'avoir alerté sur des dépenses d'investissements considérables non financés qui mettent en péril la réalisation du projet phare de la commune mais également ses finances à moyen et long terme. Ou toutes réponses à ces données factuelles, nous n'avons reçu que des invectives, des dénigrement ou des moqueries. Et si l'on se réfère aux deux années qu'il reste du programme d'investissement, on constate qu'il est prévu plus de 13 millions d'euros de dépenses en 2025 pour moins de 9 millions de recettes, et près de 5,4 millions d'euros de dépenses en 2026 pour 3.8 millions d'euros de recettes. Précisons que sur ces dépenses il y a 6 millions et demi qui ne concernent pas l'école ou le groupe scolaire. Qui est pourtant présenté depuis un certain temps comme le projet phare du mandat. Mais il a beaucoup du mal à sortir, on a demandé depuis très longtemps ce qu'il en était de l'avancement de ce dossier.

Le plus inquiétant c'est qu'il en ressort un manque de financement de près de six millions d'euros, 5 868 913 exactement, pour ces nouveaux investissements, dont ce PPI réactualisé sur les deux derniers exercices. Voilà, en conclusion, face à une telle fièvre d'opération d'équipement au détriment de la sécurité des enfants, rappelons que l'école a été classée en site avec aléa fort inondation, ce qui met donc en danger les enfants qui la fréquentent tous les jours, à l'absence totale de concertation pour la réalisation des opérations d'équipement.

Aux conséquences des opérations non financées totalement, ce qui implique une forte pression au niveau des dépenses de fonctionnement. Pour pouvoir financer l'investissement, vous serez énormément les dépenses de fonctionnement, ce qui génère un excédent de 10% des dépenses de fonctionnement. Alors qu'on a une dotation qui est plutôt un peu en retrait par rapport à la dotation moyenne des communes de même strate.

Aux nombreuses erreurs et insuffisances d'informations du ROB 2025. Au manque de transparence financière de la commune, pour la grande majorité des opérations d'investissement, où nous pouvons approuver les orientations d'investissement budgétaire telles que présentées.

Monsieur le Maire : J'ai une question suite à votre intervention parce que je suis tenté de savoir. Déjà, au niveau de la construction des écoles vous avez fait un recours.

Monsieur Vigouroux : Pardon ?

Monsieur le Maire : Vous avez fait un recours gracieux pour les écoles.

Monsieur Vigouroux : Jamais de la vie.

Monsieur le Maire : Il me semble bien, j'ai un document sur mon bureau, il me semble bien que c'est ça.

Monsieur Vigouroux : Non. C'est sur le projet de logement Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Ils sont liés quand même.

Monsieur Vigouroux : Il n'y a pas de permis de construire pour le...

Monsieur le Maire : Bon. Maintenant, suite à ça, faut-il, ou non, construire l'école ? Oui ou non ?

Monsieur Vigouroux : Nous c'est notre projet. Vous savez, sur nos 21 millions d'euros d'investissement qu'on a vu dans votre programme, il y avait effectivement 12 millions et demi qui étaient consacrés à l'école parce qu'on considérait que c'était la priorité.

Monsieur le Maire : Je vous demande est-ce que oui ou non on doit construire l'école ?

Monsieur Vigouroux : Tout à fait, je vous réponds oui.

Monsieur le Maire : Voilà. Mais si c'est comme le service technique ou vous avez dit en pôle ondulée c'est pas ce que l'on veut.

Monsieur Vigouroux : Construisez l'école mais arrêtez de dépenser de l'argent à tout va pour des trucs qui ne servent à rien. L'argent que vous mettez dans l'hôtel de ville...

Monsieur le Maire : Tout à fait. Pour vous rien ne sert. De toute façon, les Simianais, ce n'est peut-être pas votre priorité. Je vous rappelle qu'on a obtenu la moitié des subventions là-dessus, et avant la première pierre on a déjà dépensé 2 700 000 € sur l'école, 2 700 000 € déjà dépensés.

Monsieur Vigouroux : Dépensé ? Ah bon ?

Monsieur le Maire : Alors quand vous dites que rien n'a été fait. Ah oui, c'est vrai que le terrain, on s'est tapé dans la main, c'était gratuit. C'est ça ?

Monsieur Vigouroux : Et bien je ne sais pas ?

Monsieur le Maire : Vous ne savez pas parce que pour vous, vous avez l'habitude du gratuit mais non, ce n'est pas tout à fait ça, déjà rien que le terrain c'est un million six.

Monsieur Vigouroux : Vous c'est l'opacité financière totale.

Monsieur le Maire : Oui l'opacité. Alors, on va être en faillite etc., ça fait depuis le début de mon mandat que j'entends ça, chaque année, la commune, par contre on est toujours en excédent. Et puis je rappelle aussi qu'au niveau de la trésorerie ils nous disent qu'on est une commune exemplaire au niveau de la gestion. Et là-dessus, je rappelle quand même que vous avez dit : « vous avez donné combien à la trésorerie pour qu'ils écrivent ça ? ». Vous vous rappelez ?

Monsieur Vigouroux : Non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Monsieur le Maire : Ah oui c'est vrai. Le problème c'est que les membres de la commission ils sont là, vous perdez encore la face. Bien

Monsieur Vigouroux : S'il y a des gens qui veulent des faux témoignages, il n'y a pas de soucis.

Monsieur le Maire : Pardon ? Attendez, puisque c'est enregistré, j'aimerais que vous développiez. Les gens aiment faire

Monsieur Vigouroux : Je ne sais pas, je n'ai pas dit ça. Si les gens que vous dites vont témoigner de vos propos, écoutez, qu'ils le fassent.

Monsieur le Maire : Ce ne sont pas mes propos.

Monsieur Vigouroux : Si ce sont vos propos. Vous dites quelque chose que je n'ai pas dit. C'est faux.

Monsieur le Maire : Le problème c'est que, soit vous avez encore eu une absence soudaine.

Monsieur Vigouroux : Je vais encore avoir raison, ça va gêner.

Monsieur le Maire : Par contre, la commission, je ne suis pas seul.

Monsieur le Maire : C'est vous qui prenez vos désirs pour des réalités.

Monsieur le Maire : Bon c'est bon. On revient sur la chose, on prend la main dans le pot de confiture, et vous nous expliquez, ce n'est pas votre main, ce n'est pas vrai, c'est Caliméro, c'est encore un complot...

Monsieur Vigouroux : On est toujours dans le respect là ?

Monsieur le Maire : Là on est un groupe d'élus, il faut arrêter ce genre de débat.

Monsieur Vigouroux : Une petite question, concernant l'achat du terrain, vous dites un million six, ok, autant que je sache, le un million six ça concerne le terrain du groupe scolaire, mais également des logements qui étaient prêts pour l'EHPAD.

Monsieur le Maire : Mais oui, vous parlez de dépenses, je vous le dis.

Monsieur Vigouroux : Non mais c'est la totalité ?

Monsieur le Maire : Mais c'est lié.

Monsieur Vigouroux : Que ce soit lié ou pas, c'est lié, peut-être, mais donc, ce n'est pas un million six qui pèse sur la construction scolaire ? Parce que si on fait la répartition au prorata de l'achat, en gros le scolaire ça va coûter 500 000 €.

Monsieur le Maire : Ca me rappelle un sketch, vous savez quand on doit payer l'addition, le petit verre de vin, et toi t'as pris un biscuit de plus donc tu paies plus.

Monsieur Vigouroux : Vous savez quand on parle de gestion financière, on essaie effectivement d'être assez précis. De dire, si j'achète quelque chose pour un bien que je vais construire là, cela concerne ce bien, ou alors, je n'y comprends plus rien.

Monsieur le Maire : Justement, vous n'y comprenez plus rien.

Monsieur Vigouroux : Ce n'est pas du manque de respect ça ?

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur Zunino : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Attendez c'est Madame Mazeaud.

Monsieur Zunino : Pardon.

Madame Mazeaud : Oui, donc je tiens à préciser pour les personnes qui n'assistent pas à la commission finance qu'à la commission finance nous avons le ROB, il y a un certain nombre d'éléments, mais que tous les éléments de détails de compte, les 180 pages du compte administratif 2024 ou du budget 2025, nous ne le recevons que le vendredi soir, donc il y a six jours, et que ça donne l'opportunité de faire des analyses supplémentaires qui n'auront pas été traitées au moment où on nous a présenté le ROB, puisqu'on n'avait pas tous les éléments de réflexion. Mes commentaires ne sont pas liés aux réponses que j'ai déjà eues mais aux points que j'ai pu analyser pendant le week-end et cette semaine.

Donc, les chiffres parlent, mais comme ils ont leur propre langue, il est facile de leur faire dire ce que l'on a envie d'entendre. Lors du ROB 2025 en commission finance, vous avez à plusieurs reprises dit que le budget 2025 était pareil qu'en 2024, que c'était stable, et bien en prenant le temps de l'analyse des détails, j'ai trouvé des différences, et les chiffres me racontent une autre histoire.

Page 27 du ROB, il est écrit que les dépenses de fonctionnement de 7 453 470 € sont en hausse de 10 % par rapport au budget 2024 qui était chiffré à 6 767 322 €. Il s'agit donc bien d'une prévision annonçant que le budget 2025 va être en hausse pour la modique somme de

686 148 € en comparant budget à budget. Cette manière de présenter les comptes budget à budget, que vous avez adoptée depuis l'année dernière seulement, est juste une aberration quand les réalités d'une année sont connues. Les chiffres le démontrent. Les dépenses réelles de fonctionnement en 2024 s'élèvent à 6 217 699 €. Soit 1 235 771 € ou 20 % de moins que les prévisions pour 2025.

Erreurs de chiffrages ? Politique d'augmentation démesurée des coûts ? Spécificité des hypothèses de travail ? Gonflement artificiel du budget pour donner ensuite l'illusion de la maîtrise des coûts ? Comment expliquer cet important écart ? Nous avons essayé d'analyser un certain nombre de ces chiffres pour y trouver de la cohérence.

Le poste alimentation : page 17 du ROB, il est retenu que les recettes de la cantine seront de 435 000 € au budget 2025. En prenant pour base le réalisé 2024 de 435 000. Le réalisé, parfait, comme quoi, dans certains cas, c'est possible. Avant d'être facturé aux familles, ce poste d'alimentation est une charge pour la commune de 297 679 € en réalité 2024. Qui lui, ce poste, est chiffré à 393 080 € en budget 2025, soit une augmentation de 95 000 € ou de 32 % pour ceux qui préfèrent les pourcentages. Pas très cohérent pour l'hypothèse retenue pour les recettes.

Le gros poste énergie de 440 324 € en 2024 est budgété à 455 000 € en budget 2025, c'est cohérent.

Le poste autre, au libellé peu explicite de 9 286 € en réalisé 2024 passe à 112 460 € en budget 2025 sans aucune explication, pas très cohérent.

Le poste entretien bois et forêt : ce poste de 7 980 € en réalisé 2024 passe à 41 500 € en budget 2025. Soit une augmentation de 33 520 €. Que se cache-t-il derrière les arbres ? Certainement une politique louable d'entretien de la forêt, on aurait aimé en avoir l'explication et connaître les actions envisagées, dommage.

Poste maintenance : les coûts, de 93 528 € en réalisé 2024, sont budgétés à 120 013 € en 2025. Pourquoi cette augmentation ? Un nouveau contrat, de nouvelles tarifications ? Va savoir.

Le poste assurance obligatoire dommage instruction augmente de 18 603 € en 2025. Est-il lié à la construction de l'école dont on verra peut-être la pose de la première pierre en 2025, si c'est le cas, tant mieux.

Le poste formation : le réalisé 2024 est de 3 317 € et passe à 37 874 € en budget 2025. Une augmentation de 34 557 €. Quelle politique de formation est-elle envisagée pour expliquer une telle hausse ? Il serait valorisant de nous en faire part. Mais rien n'est expliqué sur cette orientation budgétaire.

Le poste honoraire et conseil : de 53 800 € en 2024, il double quasiment en budget 2025 et passe à 100 054 €. Experts, avocats, conseils, quelles sont les raisons pour anticiper une telle hausse des honoraires que l'on ne nous dit pas ?

Le poste fêtes et cérémonies. Ce poste estimé à 87 710 € est en baisse par rapport au réalisé 2024 qui lui est de 105 021 €. Loin de nous la mise en cause de faire la fête à Simiane, c'est

juste un choix qui a augmenté de 56 348 € depuis 2022, néanmoins, un choix coûteux pour les Simianais.

Réception : le budget 2025 est estimé à 10 300 € soit 3 884 € de plus qu'en 2024, nous ne doutons pas que la cérémonie des vœux pour 2026 sera fastueuse.

Le poste de publication atteint le double de ce qu'il était en 2022. Il est maintenant de 60 531 €. Nous n'approuvons pas la gabegie de papier que provoque la multiplication des revues. C'est contreproductif pour la préservation des précieuses ressources naturelles. La loi SRU, la pénalité disparue en 2024 réapparaît pour 6 000 € en 2025, pourquoi ? Le poste, créant cette mise en non valeurs, budgété à 50 000 € en 2025, de quoi s'agit-il ?

Et pour finir, l'augmentation du poste de dotation en provision, soit 39 907 €, bien sûr ce poste n'a pas de logique de récurrence avec l'année antérieure, mais son augmentation de 39 907 € doit être appuyée sur une hypothèse dont nous n'avons pas l'explication dans le ROB.

Au final les orientations budgétaires 2025 menant à une augmentation de 1 235 771 € des coûts de fonctionnement en comparaison avec les réalités 2024, sans explication des hypothèses en support de cette politique municipale, vous comprendrez que nous ne pouvons pas cautionner cette manière de présenter un budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire : Bien. Alors, déjà il y a des choses où vous omettez intentionnellement, ou c'est par méconnaissance, la commune est sortie de la carence. D'accord ? Au niveau de la loi SRU, si vous ne le savez pas, ça a été dans le journal La Provence, mais c'est intéressant de temps en temps de lire ce qu'il se passe sur Simiane. Et, par contre, on n'a pas les 25 % de logements sociaux donc on paye une pénalité à laquelle on déduit, lorsqu'on a investi, qu'on a donné au bailleur, qu'on a subventionné ou autre, le montant. Donc, nous payons toujours dans le cadre de la loi SRU, plus de 100 000 €, donc forcément on paye encore quelque chose. Deuxièmement, ces questions à la Prévert, ça c'est quelque chose qui se traite en amont à la commission finance pour vous apporter des réponses. D'ailleurs ce que vous nous avez posé comme questions on a essayé de vous apporter des réponses,

Madame Mazeaud : On n'avait pas le document.

Monsieur Vigouroux : C'est difficile.

Monsieur le Maire : D'accord, c'est très difficile mais c'est aussi difficile de comprendre un budget.

Madame Mazeaud : Je vous mets au défi de donner les chiffres que j'ai donnés.

Monsieur le Maire : Oui, mais donnez-nous ceci par écrit pour qu'on puisse vous répondre. Donnez-nous ceci par écrit pour qu'on puisse vous répondre. On ne peut pas répondre maintenant.

Monsieur Vigouroux : Donnez-nous les documents avant la commission, c'est tout.

Monsieur le Maire : Oui, bon d'accord. Donc, j'ai bien compris que vous vouliez une petite tribune aujourd'hui, vous l'avez eue, donc donnez-nous vos questions par écrit et on vous répondra. Monsieur Zunino ?

Monsieur Zunino : Oui, merci Monsieur le Maire. C'est dans la conclusion de votre ROB, vous parlez que la commune continue de préserver ses marges de manœuvre et maintenir sa capacité financière permettant de poursuivre un programme d'investissement ambitieux. Mais, comment vous arrivez à préserver les marges de manœuvre et ses capacités financières alors que vous endettez la ville et les ratios le démontrent? Notamment par la baisse d'épargne brute et la capacité de désendettement.

Monsieur le Maire : Je redis encore une chose, c'est toujours la même chose, lorsqu'on a une population qui augmente nous avons plus de taxe d'habitation, donc les locataires ne payent pas, et vous nous demandez soit de paupériser la ville, c'est-à-dire, pas investir, ne pas embaucher, mais l'Etat nous oblige. Donc, moi je peux vous garantir que la construction d'une école, je m'en serais bien passé. Je m'en serais bien passé qu'on nous le mette en inondable, je m'en serais bien passé de devoir faire l'obligation pour les Simianais de faire des fouilles, et je l'ai dit haut et fort, quand vous avez l'Etat qui perçoit sur chaque permis de construire une taxe d'archéologie et qu'on me dit que c'est la ville qui va faire payer à 100 % l'archéologie, ça pique un peu les yeux, et il y a plein de choses comme ceci. Mais, il ne faut pas dire, il y a plus de dépenses parce que et pourquoi alors qu'on doit construire un groupe scolaire de cette étendue-là, construire des routes, participer à l'archéologie, soit on reçoit un don conséquent, soit on augmente la part d'investissement pour construire. C'est tout.

Monsieur Zunino : Oui mais Monsieur le Maire, il n'y a pas que le groupe scolaire. Vous parlez d'investissements, je pense quand même qu'il y a eu des investissements qui ont été faits au-delà de notre capacité financière, notamment par exemple les services techniques, qui montent à plus de 3 000 000 €, on aurait peut-être pu diminuer le coût et faire des services techniques peut-être moins important.

Monsieur le Maire : Oui, ça a déjà été évoqué par le groupe qui est en face de vous.

Monsieur Zunino : Oui ça a été dit, mais quand on parle du stade ça a monté aussi à plus de 2 000 000 € d'un stade justement, même si c'est pour les écoles, c'est quand même un investissement très important pour notre commune, peut être que ces investissements-là ils auraient pu être un peu moins importants, et diminuer justement la dette.

Monsieur le Maire : C'est noté. Bien. Donc allons voter comme quoi le débat d'orientation budgétaire a été fait. Donc, pour vous le débat n'a pas été fait ?

**Pour : 21**

**Contre : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)**

**La délibération est adoptée.**

**POINT 2.2 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « LA REGION SURE » DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTES D'AZUR**

Monsieur le Maire : Donc, c'est un dispositif qui a été mis en place au niveau de la région. Ça permet de renforcer la sécurité des sites, ainsi que d'équiper des bâtiments municipaux

comme le domaine des Marres, l'école de musique, le complexe sportif, etc. C'est une chose qui n'est pas sur la surveillance de la circulation. Donc ce n'est pas, ça ne rentre pas au niveau du SIGV. Le SIGV c'est la circulation, et la délinquance qui se passe sur la voie publique. Alors la dépense c'est 73 750, 40 € prévue, la subvention serait de 31 875,2, donc 31 875,2 d'auto-financement. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Mazeaud : Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2023 vous avez voté une demande de subvention auprès de la région Sud Provence pour l'installation de caméras auprès des lieux suivants : complexe sportif, école de musique, bibliothèque, Mairie, maison des associations, domaine des Marres. Aux échanges de ce Conseil Municipal il en ressortait que le nombre de caméras de la commune serait porté à 70. Cette nouvelle délibération est identique à celle de 2023 semble-t-il, donc à combien de caméras par rapport aux 70 de 2023 cette nouvelle délibération va apporter le nombre de caméras de la commune.

Monsieur le Maire : Bien alors le nombre de caméras va forcément augmenter, il va augmenter de 73 750,40, ce que je viens de vous indiquer.

Madame Mazeaud : Mais là la délibération est identique à celle de 2023, ça veut dire qu'on va remettre des caméras aux mêmes endroits que là où elles ont été mises en 2023, c'est ça que je ne comprends pas ?

Monsieur le Maire : On va mettre d'autres caméras. Si vous avez des dégradations côté sud, peut-être qu'on va mettre des caméras alors qu'on a protégé côté nord.

Madame Mazeaud : Je n'ai pas compris, si on a des dégradations côté sud ?

Monsieur le Maire : Est-ce que vous croyez qu'une caméra va faire l'ensemble d'un bâtiment ou d'une structure ? Il faut en poser peut-être plusieurs.

Madame Mazeaud : Donc si je comprends bien, la délibération 2023 devait porter le nombre de caméras de la commune à 70. Donc là vous me dites qu'avec cette nouvelle délibération ça va porter le nombre de caméras de la commune à 63 ?

Monsieur Zunino : Non, c'est 73 000. Il faut savoir combien coûte une caméra.

Monsieur le Maire : Non, parce que je n'ai pas subdivisé au nombre de caméras. C'est un montant qu'on demande. Je ne l'ai pas en tête.

Madame Mazeaud : Ma question était, lors de cette délibération, vous nous avez dit que le nombre de caméras de la commune allait être porté à 70, et ma question c'était de savoir

Monsieur le Maire : Oui, j'ai compris votre question. Actuellement, combien de caméras ça représente. C'est bien ça ?

Madame Mazeaud : Combien de caméras actuellement sur Simiane plus celles qu'on va avoir égale le nombre total à l'issue de cette délibération de 2025.

Monsieur le Maire : Je vous répondrai. Si vous vous intéressez au nombre de caméras, je vous donnerai le nombre de caméras. Moi actuellement là-dessus, je pensais que c'était plus le

budget demandé puisque c'est une subvention. Donc, la subvention c'est un montant. Voilà. Après oui, si ça vous intéresse, je vais vous le donner.

Madame Mazeaud : Y'a pas que l'argent qui m'intéresse.

Monsieur le Maire : Oui j'ai bien compris qu'il n'y a pas que l'argent, vous n'êtes pas une femme vénale, mais si vous voulez le nombre de caméras je ne l'ai pas, j'ai le montant d'une subvention. C'est l'objet de cette délibération. A cette question, on vous répondra, mais voilà. Oui Monsieur Castagnetti ?

Monsieur Castagnetti : Dans mon souvenir la demande de délibération qu'on avait passée pour les subventions avait été annulée, donc c'est pour ça qu'on la représente.

Monsieur Zunino : Ah d'accord.

Monsieur Vigouroux : Les explications qu'on a ne tenaient pas la route.

Monsieur Castagnetti : Les explications qu'on a tiennent la route, il vous a dit qu'il ne savait pas combien de caméras il allait falloir poser.

Monsieur le Maire : Bon c'est bon.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire j'ai quand même une question. Oui dans les demandes de subventions vous parlez de génie civil pour la maison des associations. Pour les demandes de subventions, je pense qu'il va y avoir des installations de caméras sur le domaine des Marres. Comment vous allez rapatrier les images ?

Monsieur le Maire : Alors sachez que si vous aviez suivi tous les Conseils Municipaux, il y a de la fibre noire.

Monsieur Zunino : Excusez-moi je les suis tous sauf le dernier exceptionnellement.

Monsieur le Maire : Je peux vous dire qu'au Marres cela fait quelque temps qu'il y a la fibre noire, ça avait été voté l'année dernière.

Monsieur Zunino : Ok, il suffit de la préciser.

Madame Mazeaud : J'imaginai, comme le texte était identique à la délibération 2023, puisque ça ressemblait quand même à la même chose, c'était un peu comme le Canada dry, et donc celle de 2023 vous dites a été annulée ? Par contre elle n'est pas passée en Conseil Municipal pour l'annulation ?

Monsieur le Maire : L'annulation ne se passe pas en Conseil Municipal, ce sont les demandes de subventions. Si la demande n'est pas faite, c'est autre chose. Ça permet à la collectivité de déposer. Et ça ne veut pas dire que c'est parce que nous avons déposé que nous l'aurons, entre parenthèses. Je note que la sécurité ce n'est pas votre fort.

**Pour : 21**

**Abstentions : 5 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX)**

**La délibération est adoptée.**

*Monsieur Baldocchi quitte le Conseil Municipal à 11h15*

### **2.3 OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A L'EMBELLEMENT DES FACADES ET PAYSAGES DE PROVENCE**

Monsieur le Maire : Donc c'est un dispositif qui est là depuis plusieurs années, donc on le renouvelle. Donc actuellement, pour le premier trimestre 2025, un dossier a été accordé, le montant de la subvention attribuée s'élève à 19 320 €. C'est un dispositif que nous faisons depuis 2019. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Vigouroux ?

Monsieur Vigouroux : Comme je le dis chaque année, je trouve ce montant de plafond absolument aberrant. 200 € voir 300 € au m<sup>2</sup>, je pense que c'est ouvrir la porte au gaspillage d'argent public, voire à des malversations financières. Est-ce que je peux faire un dossier...

Monsieur le Maire : Non il n'y a pas de soucis, les malversations financières, dans ce cas-là il faudra bien...

Monsieur Vigouroux : C'est ouvrir la porte ça, oui, effectivement. D'avoir de tels montants.  
Monsieur le Maire : J'ai bien compris oui.

Monsieur Vigouroux : Juste pour vous préciser, sur la ville de Cannes vous savez à combien est le plafond des ravalements de façades ? 26 € du mètre carré. Et puis je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir les publicités qu'on a actuellement ; pour isolation de l'extérieur plus ravalement de façade, vous voyez ce que ça représente comme travaux ? 70 € en m<sup>2</sup> plafonné. Je suis désolé. Et voilà d'ailleurs, je vais écrire à Madame la Présidente du Conseil Départemental, parce que je trouve que l'argent du Département, là aussi, il est sans doute mal géré, c'est impensable de faire de tels trucs, de tels dossiers.

Monsieur le Maire : C'est noté.

**Pour : 26**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur le Maire : Monsieur Baldocchi à des soins à faire, c'est pour ça qu'il est parti.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire je ne fais pas un reproche.

Monsieur le Maire : Oui, mais j'explique pourquoi il est parti.

### **2.4 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire : Donc c'est une demande, le montant pour le renouvellement est de 3 880,42 € une subvention de 50%, donc ça fera une somme de 1 940,21 € hors taxe d'autofinancement. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Pour : 26**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**2.5 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2025 –RENOVATION ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE EDOUARD LABELLE**

Monsieur le Maire : Dans le cadre de la réalisation des travaux de proximité, la commune décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour l'aménagement et la rénovation de la cour de l'école maternelle pour un montant de 49 755 € dont une subvention du département de 59 500 est demandée. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Pour : 26**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**2.6 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE DESIMPERMEABILISER ET RENATURER LES ESPACES PUBLICS – ECOLE MATERNELLE EDOUARD LABELLE**

Monsieur le Maire : Donc c'est un montant de 91 941 € et la subvention serait à hauteur de 55 165, soit un autofinancement de 36 776 €.

**Pour : 26**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**3.1 OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MISE A DISPOSITION DES TARIFS DE LA SALLE CULTURELLE**

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Oui ?

Madame Mazeaud : Les tarifications de la salle culturelle varient selon les contextes sans plus de détails sur les types de manifestations qui peuvent y être organisées par les associations, exerçant une activité régulière à Simiane. Pouvez-vous nous expliquer les contextes éligibles à la disposition, qu'elles soient payantes ou gratuites ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris la question ?

Madame Mazeaud : Pouvez-vous nous préciser les conditions d'éligibilité à la mise à disposition de la salle culturelle ?

Monsieur le Maire : Actuellement, si c'est au profit d'associations caritatives ou autres, si elles livrent, on ne va pas, on fait des réductions, souvent c'est à l'euro symbolique. Si vous avez une activité de réunion publique, même si elle est demandée par un particulier ou autre, forcément, ce sera l'euro symbolique, et après c'est si vous avez une personne, suite à des services rendus à la ville ou autre, ce sera l'euro symbolique, comme de partout ailleurs.

Madame Mazeaud : Je pose cette question par rapport à un cas complet qui m'a été remonté, il a été refusé à l'association des parents d'élèves du foyer du collège d'organiser un loto à la salle culturelle, pourtant toutes les garanties en termes d'organisation et de sécurité avaient été présentées, et donc je souhaiterais savoir pourquoi cette association ou ce type d'activité ne rentre pas dans le cadre des mises à disposition.

Monsieur le Maire : Je suppose, parce que là, du regard, personne n'était au courant, je suppose que comme la salle a déjà été réservée, ça a été refusé, enfin je suppose.

Madame Mazeaud : J'imagine qu'ils ont dû proposer des dates, il n'y a pas eu

Monsieur le Maire : Je ne sais pas moi.

Madame Mazeaud : Donc ma question c'est, pour organiser un loto, la salle peut être mise à disposition

Monsieur le Maire : Pour le loto je préfère que ce soit celle-ci, Léon Masson, entre parenthèses.

Madame Mazeaud : Mais il peut y avoir un problème de taille.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une histoire de taille. On n'a jamais, de mémoire, pour l'instant fait un loto hors Léon Masson.

Madame Mazeaud : Donc il y a une raison particulière ? Parce que les choses peuvent évoluer ?

Monsieur le Maire : Oui il y a une raison très particulière, c'est que un, c'est le week-end, donc il faut absolument que nous ayons du personnel sur place, selon le nombre de personnes, d'autres personnes extérieures que nous allons payer le week-end en heures supplémentaires. Après il y a le coût du nettoyage, il y a le coût du chauffage, c'est pour ça que la salle Léon Masson est beaucoup plus, enfin moins onéreuse cette salle que l'autre, voilà.

Madame Mazeaud : Ok.

**Pour : 26**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **3.2 OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 14 AVRIL 2015 FIXANT LES TARIFS APPLICABLES A LA LOCATION DE LA SALLE DU DOMAINE DES MARRES –AJOUT DE CHEQUES DE DEPOTS-**

Monsieur le Maire : Donc actuellement, la salle des Marre a été refaite d'ailleurs, et il est important, compte tenu de l'état actuel, et l'ancien état, qui s'est fortement détérioré lorsque nous avons rénové cette salle, de mettre un chèque de dépôt. De caution, comme ça se fait partout d'ailleurs, c'est une omission qui avait été faite en 2015.

**Pour : 26**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **3.3 OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 16 JUIIN 2023 FIXANT LA TARIFICATION DES PRODUITS DU DOMAINES DES MARRES AVEC AJOUT DE LA GRATUITE POUR LES PRODUITS DESTINES AUX DONS**

Monsieur le Maire : Il est vrai que ceci on ne l'avait pas pris en compte. Parce que c'était tout naturel et ça se fait de partout, mais c'est la trésorerie qui nous a dit, actuellement, les dons, oui, c'est normal, mais il faut les mettre dans la tarification. Oui ?

Monsieur Vigouroux : D'une part, il me semble qu'il y a une erreur sur la nouvelle délibération qui nous a été mise dans le dossier aujourd'hui, puisqu'on parle de salle mise à disposition, pour la gratuité des produits, alors que dans la note de synthèse, ça parlait bien des produits. Ok ? Une petite erreur en bas de page.

Et sinon deuxième point, il n'y a aucune règle qui est fixée pour la gratuité là, donc je me posais la question, si je suis un bon ami du Maire, je peux avoir un pot de miel et de l'huile d'olive chaque mois ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris ?

Monsieur Vigouroux : Il n'y a aucune règle qui est posée pour la gratuité. Si je suis un bon ami du Maire je peux avoir un litre d'huile d'olive et un pot de miel gratuit une fois par mois ?

Monsieur le Maire : Non déjà, actuellement, je ne pense pas qu'on soit fortement amis donc vous n'aurez pas le pot de miel.

Monsieur Vigouroux : Oui en plus.

Monsieur le Maire : Non c'était une plaisanterie.

Monsieur Vigouroux : Oui moi aussi. Donc, est-ce qu'il ne faudrait pas fixer des limites à cette gratuité ?

Monsieur le Maire : Non. On ne va pas se limiter là-dessus. Par contre c'est vrai qu'il y a marqué la salle, il faut rectifier. Donc on le modifie. Monsieur Zunino ?

Monsieur Zunino : Oui merci Monsieur le Maire. Dans votre délibération, vous dites qu'il y a lieu de délibérer afin d'ajouter la gratuité au tableau et afin d'être en conformité avec la régie principale. Donc ma question : Qui va vendre et encaisser l'argent de ces produits ? Ça c'est la première question.

Monsieur le Maire : La régie. C'est déjà le cas depuis des années.

Monsieur Zunino : Pardon ?

Monsieur le Maire : C'est déjà le cas depuis plusieurs années.

Monsieur Zunino : Mais ça va être vendu au chalet du domaine des Marres, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Non. Ça peut être vendu, actuellement il peut y avoir un dépôt au chalet, c'est-à-dire, ceci, on avance l'argent,

Monsieur Zunino : Donc la question c'est, qui va vendre ces produits au domaine des Marres ?

Monsieur le Maire : Mais ça a toujours été dedans, on peut le vendre au domaine des Marres depuis toujours.

Monsieur Zunino : Oui mais qui c'est cette personne ? Est-ce que c'est un employé municipal ? Est-ce que c'est une gérance faite par une personne extérieure ?

Monsieur le Maire : Madame Fornasier ?

Madame Fornasier : Merci. Actuellement, c'est l'accueil de la Mairie qui s'occupe de la vente, on a une régie attribuée pour ça.

Monsieur Zunino : Oui, mais ça va être vendu au chalet du domaine des Marres non ?

Monsieur le Maire : Oui, mais ceci, et vous avez des produits, d'ailleurs ce n'est pas l'objet de la délibération, qui sont déjà vendus au Vival. Donc c'est une chose qui se fait par convention, on va donner tant de produits à ce prix, et ils les revendent. C'est quelque chose qui est prévu, qui est totalement légal. Je ne vois pas...

Monsieur Zunino : L'illégalité c'est le fait que ce soit en régie.

Monsieur le Maire : C'est la régie qui encaisse.

Monsieur le Zunino : C'est la régie, donc c'est fait par un régisseur. Le régisseur doit être obligatoirement un employé municipal.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Zunino : Donc au domaine des Marres quand il va y avoir ces produits par une gérance, puisque vous allez mettre ce chalet à disposition,

Monsieur le Maire : Non ne confondez pas tout. On va confier quatre pots de miel à 10 €, donc 40€, c'est tout. Donc 40 € qui seront directement reversés à la régie. Quelle que soit la personne à qui ils sont confiés. Ça se confie pour une convention. Je vous ai donné quatre potes de miel à 40 €, point. Donc le retour est de 40 € à la régie. C'est tout.

Monsieur Zunino : Je verrai la conformité, parce que je suis un peu surpris de cette procédure.

**Pour : 26**

**Abstentions : 1 (Gilbert ZUNINO)**

**La délibération est adoptée.**

**4.1 OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Monsieur le Maire : Donc, c'est un avancement, vous avez compris.

Pour : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**4.2 OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION DE DEUX POSTES A TEMPS COMPLET D'AGENTS DE MAITRISE ET CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS DE MAITRISE PRINCIPAUX**

Pour : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**4.3 OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'AGENT DE MAITRISE**

Pour : 26

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite par avance un bon week-end, la séance est levée.

Ordre du jour épuisé à 11h29

Secrétaire de séance  
Dominique VALOIS-VALERA

Le Maire,  
Philippe ARDHOIN



Handwritten signatures in blue ink, including several illegible signatures and the name 'Sineala' written in a cursive script.

